



## Conseil Municipal

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mardi 25 mars 2025

Le mardi 25 mars 2025, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à salle d'honneur sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, conformément à la convocation qui lui a été faite le mardi 18 mars 2025, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23.

#### Présents

M. Bruno VANDEVILLE, Mme Laurence MORY, M. Serge GIBERT, Mme Laëtitia LAURENT, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Fatima GHADI, M. Arnaud GLABIEN, M. Jean-Paul CRAYE, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, M. Philippe DE GUBERNATIS, Mme Cathy DELPLANQUE, Mme Laëtitia PANNECOCKE, M. Sébastien DESCAMPS, M. Charles BEAUCHAMP, M. Gilles COQUELLE, M. Eric MAQUET, Mme Sophie LEFEBVRE, M. Éric BRIDOUX, Mme Martine PINHEIRO.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Représentés

M. Ludovic VALETTE donne pouvoir à Mme Laurence MORY, M. Bertrand MERLIN donne pouvoir à M. Eric MAQUET.

#### Absente excusée

Mme Stéphanie BLONDEL

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Laurence MORY est désignée pour remplir cette fonction.

---

### **Demande de financement création d'une voie verte au 21 rue des lumières**

Sur exposé,

Vu les politiques AMI Centre-Bourg et petites Villes de Demain ;

Vu la délibération n°2025.00025 en date du 25 mars 2025 portant sur l'approbation de la création d'une voie verte au 21 rue des lumières.

Considérant que le projet permettrait ainsi de sécuriser les circulations piétonnes depuis le centre-ville jusqu'à la rue de la Poste ;

Étant précisé que cet aménagement est estimé à 70 649,00 € HT hors maîtrise d'œuvre – pourrait bénéficier d'un financement au titre des amendes de polices (article 2-F1 – Réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité, 2-G1 Mise en place de plateaux surélevés ou création de refuges (hors marquage du passage piétons), et 2-J2 Associé à un aménagement de sécurité) selon le plan de financement suivant :

TRAVAUX		FINANCEMENTS		
	HT		HT	Taux
Travaux non subventionnés	17 625,00 €	Département - AMP	27 517,00 €	38,95%
Travaux subventionnés	53 024,00 €	Département - AMP (2F1)	8 704,50 €	
2F1 (Réaménagement espace public)	17 409,00 €	Département - AMP (2G1)	8 812,50 €	
2G1 (Plateau surélevé)	11 750,00 €	Département - AMP (2J2)	10 000,00 €	
2J2 (Eclairage public)	23 865,00 €	<b>Sous-total (total des subventions publiques)</b>	<b>27 517,00 €</b>	<b>38,95%</b>
		Participation du demandeur	42 132,00 €	61,05%
<b>TOTAL</b>	<b>70 649,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>70 649,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Invité à délibérer, le Conseil municipal **DECIDE** :

- De solliciter un financement de 27 517,00 € HT au titre des amendes de polices 2025
- D'approuver le plan de financement comme ci-avant dressé
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision

**POUR** : 22

**CONTRE** : 0

**ABSTENTION** : 0

**NE PARTICIPE PAS** : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (<https://www.telerecours.fr/>)*

**Ainsi fait les jours, mois et an susdits**

**Pour copie conforme,**

**Le Maire,**

**La secrétaire de séance**

<b>Publié le :</b>	31/03/2025
<b>Transmis au contrôle de légalité le :</b>	31/03/2025